

REGLEMENT DE LA SALLE DE SQUASH DE L'ISAE – SUPAERO 2019 / 2020

I - PERSONNES AUTORISEES :

- **Elèves de l'ISAE** remplissant les conditions suivantes:
 - posséder une carte d'étudiant à l'ISAE,
 - avoir la validation de l'AS/ISAE,
 - être à jour de la cotisation annuelle auprès de l'AS ISAE.
- **Personnel de l'ISAE et de l'ONERA adhérents à l'Association Sportive ISAE/ONERA** ayant signé le présent règlement intérieur (joindre la copie de la carte d'adhérent).

II - ACCES A LA SALLE :

La salle est accessible à toute personne citée précédemment, munie d'un badge d'accès et figurant sur la liste établie par le Service IL (liste affichée dans la salle de squash). La liste est transmise à Altéal pour validation du badge d'accès.

III - CONDITIONS D'UTILISATION :

Tout utilisateur :

- **s'engage :**
 - à n'utiliser impérativement la salle qu'en présence d'au moins une autre personne, elle aussi autorisée
 - à utiliser une tenue de sport propre et appropriée
- **assure :**
 - être informé des dangers que présente la pratique du squash
 - ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du squash
 - être informé de la procédure en cas d'incident pendant la pratique

Tout abus, mauvaise utilisation de la salle ou non-respect de ce règlement intérieur entraîneront des mesures immédiates prononcées par le Responsable de la Gestion des Installations, et/ou sur proposition du LACS/EPS : exclusion (temporaire ou définitive), fermeture de la salle, demande de réparation des dommages causés aux matériels et aux locaux.

Je soussigné,

Nom : Prénom :
Tél. : Mail :

Membres de l'AS ISAE (étudiant) : 1A 2A 3A/Césure 4A Autre préciser :

Personnel ISAE Personnel ONERA

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Date et Signature :

Cachet de IL

Inscription valide jusqu'au 01/09/2020